

Envoi : 09/12/2019

Réception par le Préfet : 09/12/2019

Publication : 13/12/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2019-5-4-2

Séance du vendredi 6 décembre 2019

BILAN DES AUTORISATIONS DE CREATIONS DE SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE POUR L'ANNÉE 2019

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. DELMOND donne procuration à M. JANDER.
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental donne procuration à M. Rémy WITH.
Mme MULLER Betty donne procuration à Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à M. STRAUMANN.
Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article 47, de la loi n° 2015-1176 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,
- VU l'avis favorable de la 4ème Commission du 22 novembre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte du bilan des demandes d'autorisation de création de services d'aide et d'accompagnement à domicile déposées en 2019 et des suites qui leur ont été données, tel que présenté en annexe n°1 à la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité